



**Raoul
SAADA**



La lettre du Maire

PANDÉMIE ET CITOYENNETÉ

La liberté ne s'use pas si l'on s'en sert Et pourtant après plus d'une année de pandémie, elle nous semble malmenée par les restrictions induites par les conditions sanitaires. En réalité, nos libertés sont réduites uniquement au niveau de nos déplacements, de nos réunions amicales ou familiales et plus globalement au niveau de nos liens sociaux.

Le virus l'a restreinte, tout en préservant la liberté d'être solidaire en acceptant certaines contraintes telles que la vaccination ou le distanciel, pour combattre ensemble la pandémie. Elle nous prépare aux deux autres emblèmes de la république en protégeant nos prochains et ne peut se concevoir que liée profondément aux deux autres. Point de liberté réelle sans l'égalité et la fraternité, entre les humains.

« La fonction de la liberté est de libérer quelqu'un d'autre. » Toni Morrison

L'Égalité c'est mettre en commun nos ressources humaines et techniques. C'est pouvoir se soigner grâce à un système de santé égalitaire, performant et ouvert à tous, quelle que soit son appartenance sociale, religieuse, culturelle ou professionnelle et quelle que soit sa maladie. Égalité des soins, pour un avenir commun plus serein, un avenir fraternel.

La Fraternité, malmenée dans ce contexte en raison de la distanciation rendue nécessaire, s'est malgré tout offerte à la majorité des êtres par une démarche individuelle, collective, responsable, et nous l'espérons partagée, tout en nous faisant prendre conscience de sa nécessité vitale.

Cette épreuve, finalement nous a permis d'appréhender la fragilité de nos existences, de notre civilisation technocratique et technologique, tout en, je l'espère, mettant en évidence la nécessité d'une humanité solidaire et partagée.

Bonne rentrée à vous et soyez heureux



J'AI UNE IDÉE POUR MA VILLE - RAPPEL

Vous avez une idée, un projet d'investissement pour la commune ? A vos plumes, **vous avez encore jusqu'au 15 septembre 2021** pour nous retourner le formulaire disponible en téléchargement sur le site internet de la ville (www.boissy-ssy.fr) et en le déposant à la Mairie ou à l'Agence postale communale.

Vous pouvez retrouver le règlement complet sur le site internet de la mairie : www.boissy-ssy.fr.



BOISSY FÊTE SES VOISINS - LE VENDREDI 24 SEPTEMBRE

La crise du coronavirus a de nouveau bouleversé l'organisation de nombreux évènements et la Fête des Voisins qui devait initialement se tenir le vendredi 28 mai a donc été décalée. La nouvelle date est fixée au vendredi 24 septembre. Si vous souhaitez organiser cette fête, vous pouvez vous inscrire auprès de l'accueil en mairie ou au 01.64.91.92.93, au plus tard le vendredi 10 septembre.

Dans cette volonté de promouvoir les commerces locaux, des pâtisseries en provenance des deux boulangeries buxéennes seront offertes à chacun des sites déclarés en mairie.



BOISSY FÊTE NOËL - SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

Dans le cadre d'un week-end de festivités autour de Noël qui se déroulera les 11 et 12 décembre 2021, la Municipalité de Boissy-Sous-Saint-Yon et l'Association CREA-BOISSY organisent un marché de Noël avec comme thématiques :

- **Un Marché Créatif et Artisanal** : Vente de matériel de loisirs créatifs neuf ou d'occasion et de créations artisanales.
- **Un Marché Gourmand** : destiné à promouvoir les produits du terroir, gastronomiques et artisanaux.

Tout au long de ce week-end et dans un cadre festif, des spectacles et des animations seront proposés autour de ces marchés avec notamment l'arrivée de la parade de Noël le samedi, des animations pour les enfants sur les 2 jours et la présence de la maison du Père Noël.

Nous vous proposons de participer à cette manifestation et si vous le souhaitez, de tenir un stand.

- Pour le marché gourmand, formulaire disponible en mairie ou sur <http://www.boissy-ssy.fr/>
- Pour le marché créatif / artisanal, formulaire disponible par mail creaboissy91@gmail.fr ou au 06 88 64 51 24

MODERNISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Cet été a été l'occasion de moderniser certaines installations sportives en réalisant des travaux d'éclairage très attendus par les associations et de nombreux pratiquants. Ces installations se sont faites dans le respect de l'environnement avec une installation en LED sur l'ensemble des sites.

L'éclairage du terrain de tennis intérieur ancien et obsolète a été totalement changé au profit de d'éclairage moderne en LED. Un éclairage en LED également a été installé sur les deux terrains extérieurs permettant ainsi aux licenciés du Tennis Club de Boissy de profiter des cours en soirée sur une période bien plus grande que jusqu'à présent.

Pour le confort des associations et pratiquants, le gymnase a également vu son système d'éclairage ancien et de couleur orangé changé pour un éclairage moderne.

Enfin, des travaux d'envergure ont été lancés sur le terrain de foot au niveau de la tribune. 4 poteaux de 18m seront installés au début de l'automne permettant ainsi aux Football Club de Boissy de proposer des entraînements toute l'année dans des conditions plus optimales que le terrain des écoles utilisé jusqu'à présent.

Raison de plus pour vous inscrire à la rentrée dans une des nombreuses associations buxéennes !





RETOUR SUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS 2021

Le forum des associations s'est tenu cette année le **samedi 4 septembre**. Si vous n'avez pas pu vous rendre à ce moment important de la vie buxéenne où si vous souhaitez un complément d'informations, vous pouvez retrouver les coordonnées des associations dans le guide des associations distribué dernièrement ou sur le site de la mairie, dans la rubrique « Culture - Sports - Associations ».

Nouveauté cette année : le Pass'Sport. Il se présente sous la forme d'une allocation de rentrée sportive ayant une double vocation : encourager les jeunes à pratiquer une activité physique et relancer le secteur sportif, durement touché par la pandémie.

ment touché par la pandémie.

Ce Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de : l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).



FACTEURS CHANCE - PROJET 3 VILLAGES AVEC CHEPTAINVILLE, AVRAINVILLE ET BOISSY-SOUS-SAINT-YON

La compagnie DBK vous propose de participer à un jeu spectacle gratuit qui dure un mois dont vous êtes l'acteur principal. Facteurs chance vous propose de faire une surprise à un voisin. Durant un mois, vous allez partir en voyage à travers le monde, découvrir des paysages étonnants, rencontrer les autochtones, vivre des aventures exceptionnelles et surmonter les petites galères du voyage ! Durant un mois, vous allez surtout raconter ce voyage à un spectateur...Facteurs chance est un jeu-spectacle ludique, bienveillant et gratuit. Il peut se jouer seul ou en famille et ne demande pas beaucoup de temps et nul besoin d'avoir des talents d'écriture.

Pour jouer ce spectacle, il vous suffit juste de choisir une boîte aux lettres proche de votre domicile, de préférence avec des habitants que vous ne connaissez pas. Guidés par les comédiens de la compagnie DBK (par courriel), vous allez établir durant un mois une correspondance insolite à l'aide de cartes postales. A leur insu, vous ferez des propriétaires de cette boîte aux lettres, les spectateurs de Facteurs chance. Inscrivez-vous pour faire partie des 100 participants(es). Infos : courriel à : contact@lalisiere.art ou par téléphone : 07 83 53 58 75



lalisiere

LIEU DE CRÉATION POUR LES ARTS DE LA RUE ET LES ARTS DANS L'ESPACE PUBLIC EN ÎLE-DE-FRANCE



ACTUALITE DE LA BIBLIOTHEQUE

LE TROC LIVRE - DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

Que faire de vos livres et ceux de vos enfants lus et relus qui prennent la poussière dans vos bibliothèques ? C'est le moment de venir les déposer et de les remplacer par d'autres que vous ne connaissez pas encore, le **dimanche 19/09** de 10h à 12h devant la bibliothèque



TABLE INTERACTIVE - DU 08/09 AU 08/11

Du **08/09 au 08/11** une table interactive sera installé à la bibliothèque. Venez découvrir cet outil pédagogique et ludique qui est mis à disposition gratuitement par la Médiathèque Départementale que nous remercions chaleureusement.



MALLE D'OUVRAGES EN GROS CARACTERE

Du **04/09 au 11/01/2022** un prêt de la Médiathèque de Lardy de 20 ouvrages en « gros caractères » sera mis à disposition à la bibliothèque.



FERMETURE EXCEPTIONNELLE - SAMEDI 11/09

Samedi **11/09** la bibliothèque sera fermée.

UN ÉTÉ SOUS LE SIGNE DES TRAVAUX ET DES PROJETS MUNICIPAUX

Cet été aura permis l'avancement de nombreux projets et travaux structurants pour les équipements municipaux et pour le quotidien des Buxéens. En effet, c'est ainsi que nos services ont assuré le suivi des **travaux de la toiture de l'église**, de la **rénovation intégrale de la bibliothèque de l'école élémentaire** (sol, peinture, électricité), de la finalisation de **l'installation de la cuisine dans la Canopée** maintenant opérationnelle pour la location, de **l'implantation des jeux extérieurs pour l'Ecole Maternelle**, de la modernisation **des éclairages des équipements sportifs**, des travaux de **rénovation des logements du CCAS** qui permettront l'accueil de personnes en difficultés, etc...

Un grand merci à nos agents municipaux qui ont assuré pendant l'été l'entretien des espaces verts malgré la météo particulièrement pluvieuses et la pousse impressionnante des végétaux durant cette période.



CALENDRIER DES TRAVAUX D'AUTOMNE



◆ **Travaux de rénovation des bâtiments scolaires :** Dans le cadre du projet du pôle scolaire, la municipalité a souhaité dorénavant et déjà avancer sur la rénovation thermique de l'un des bâtiments de l'école élémentaire. Cette dernière se traduit par le remplacement de l'ensemble des huisseries et des portes pour un coût estimé à plus de 120 000 euros. La Municipalité a obtenu un financement à hauteur de 45 000 € de la part de l'Etat. **Le remplacement des fenêtres se fera pendant les congés de la Toussaint.**

- ◆ **Complexe sportif Football - éclairage du terrain :** Les travaux de génie civil ont eu lieu comme prévu cet été permettant de prévoir la confection des massifs et la pose des mats. Ces travaux sont prévus pour mi-octobre en fonction des délais d'approvisionnement des fournisseurs.
- ◆ **Projet Maison France Service :** La Mairie devrait faire l'acquisition dès septembre d'un local commercial permettant d'accueillir Océana Institut afin de permettre l'agrandissement de la MSAP actuelle. Les travaux d'aménagement pour ce futur local devraient débuter en octobre 2021. L'objectif étant ensuite d'envisager les travaux d'agrandissement de la MSAP début 2022.
- ◆ **Voirie, éclairage public :** Fidèle à ses engagements, la municipalité s'engage à suivre au plus juste le Programme de travaux voirie de compétence intercommunale pour l'année 2021. Pour cette 1ère année pleine d'exécution du budget, la priorité a été donnée à la réfection d'un grand nombre de trottoirs et sur les points lumineux (notamment le long de la RN20). Ce dernier point s'inscrit notamment dans le cadre des actions à court terme prévus dans le Projet dit « du Bas de Torfou » très attendu par les habitants. Les travaux s'échelonnent de septembre à décembre 2021.

LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE : QUELS IMPACTS ?



Issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été définitivement adopté par le Parlement le mardi 20 juillet 2021. Cette loi ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice.

Les 15 actions phares de la loi !

1. Interdiction de mettre en location les logements mal isolés : les étiquettes G à compter de 2025, les F en 2028 et les E en 2034
2. Création d'un réseau national d'accompagnateurs rénov', pour permettre de simplifier et rendre plus efficaces les travaux de rénovation de tous les Français
3. Création de zones laissant les voitures les plus polluantes à l'extérieur des centre-ville dans les grandes agglomérations
Toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants devront mettre en place une zone à faibles émissions.
4. Expérimentation d'un prêt à taux zéro à partir de 2023 pour les ménages les plus modestes qui vivent dans des zones à faibles émissions et souhaiteraient changer de véhicule
5. Création de voies réservées au covoiturage pour encourager à prendre sa voiture à plusieurs
6. interdiction des vols domestiques en cas d'alternative en train de moins de 2h30 et la compensation carbone obligatoire de tous les vols domestiques d'ici 2024
7. Un menu végétarien quotidien dans les cantines de l'État et des universités qui proposent plusieurs menus
Les cantines de l'État et des universités qui proposent déjà plusieurs menus devront pour leur part proposer une option végétarienne dès le 1^{er} janvier 2023. Les collectivités volontaires pourront expérimenter le menu végétarien quotidien et ainsi venir enrichir l'évaluation qui sera conduite par l'État.
8. Création d'une « étiquette environnementale » pour afficher l'impact, notamment sur le climat, des produits que nous consommons
9. Affirmation du rôle fondamental de l'éducation au développement durable du primaire au lycée
10. Expérimentation du « oui pub » pour limiter la diffusion de prospectus aux seuls boîtes aux lettres qui acceptent les publicités
11. Plus de vente en vrac avec 20% de surfaces consacrées dans les grandes et moyennes surfaces d'ici 2030
12. interdiction d'implanter de nouveaux centres commerciaux sur des sols naturels ou agricoles
13. Obligation d'installer des panneaux solaires ou des toits végétalisés quand on construit ou rénove lourdement de grands bâtiments
14. Possibilité pour les salariés de s'exprimer sur la stratégie environnementale de leur entreprise
15. Prise en compte des critères écologiques dans tous les marchés et les commandes publics

DÈS LA PROMULGATION DE LA LOI

- ✓ Éducation à l'environnement dans tous les établissements scolaires.
- ✓ Menus végétariens hebdomadaires dans tous les établissements scolaires.
- ✓ Pouvoir donné aux maires d'encadrer les écrans publicitaires dans les vitrines.
- ✓ Renforcement des sanctions pour les atteintes au droit de l'environnement.
- ✓ Fin des centres commerciaux sur des territoires naturels ou agricoles.

2022

À PARTIR DE MARS

- ✓ Fin des chauffages sur les terrasses.
- ✓ Fermetures des lignes aériennes lorsqu'il existe une alternative en train de moins de 2h30.
- ✓ Premiers affichages environnementaux sur les publicités de voitures et d'électroménager.

AU COURS DE L'ANNÉE

- ✓ Fin de la pub sur les énergies fossiles.
- ✓ Gel des loyers dans les passoires thermiques (classées G et F).
- ✓ Obligation d'audit énergétique pour les logements mis en vente, pour les classes F et G.

2025

- ✓ Création des ZFE dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.
- ✓ Obligation d'audit énergétique pour les logements mis en vente, pour la classe E.
- ✓ Interdiction de mise en location des logements classés G (600 000 logements).

2023

- ✓ Début de l'application des interdictions de circulation des véhicules polluants dans la dizaine d'agglomérations en dépassement des seuils de pollution de l'air : crit'air 5 en 2023, 4 en 2024, 3 en 2025.
- ✓ Ouverture de l'expérimentation pour des prêts à taux zéro pour acheter des véhicules électriques ou hybrides dans les Zones à faibles émissions (ZFE).
- ✓ Option végétarienne quotidienne dans les cantines gérées par l'Etat (cantines universitaires notamment).
- ✓ Premiers affichages environnementaux pour les produits alimentaires et textiles.

2028

- ✓ Interdiction de mise en location des logements classés F (1,2 millions de logements).
- ✓ Interdiction de publicité sur les véhicules les plus polluants.

2030

- ✓ 20 % des surfaces des grandes surfaces dédiées au vrac.
- ✓ Interdiction de vente de véhicules émettant plus de 95 gr/CO₂.

2034

- ✓ Interdiction de mise en location des logements classés E (2,6 millions de logements).



Repas et Colis de Noël



REPAS ET COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES SENIORS

Comme tous les ans, la commune propose aux personnes de plus de 66 ans un repas ou un colis de fin d'année. Afin d'organiser au mieux ces prestations, et de respecter les délais de commande, nous vous remercions de bien vouloir remplir un coupon (repas ou colis) à disposition au CCAS, et de le rapporter, rempli, **UNIQUEMENT au CCAS** (locaux de la poste) et **IMPÉRATIVEMENT avant le 30 septembre 2021**. Les bulletins rapportés après cette date ne seront pas pris en compte.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, vous pouvez appeler le CCAS qui

vous inscrira par téléphone : 09.61.66.79.40

Le repas sera organisé le **samedi 04 décembre 2021 à midi** au gymnase, **attention, le passe-sanitaire sera probablement exigé**. En cas d'impossibilité d'organiser ce dernier pour cause de mauvaises conditions sanitaires, la commission 4S (Solidarité – Social – Séniors – Santé) vous propose un colis (voir bulletin d'inscription). Les colis seront distribués à la Grange aux Anneaux lundi 06 décembre 14h-18h et mardi 07 décembre 9h-12h et 14h-18h. Certains colis pourront être distribués à domicile dans les jours qui suivent **si vous avez l'impossibilité de venir ou d'envoyer quelqu'un venir le chercher**.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS- SAMEDI 25 SEPTEMBRE DE 9H30 à 12H00

La commission municipale 4S « Solidarité-Social-Santé-Séniors » invite les nouveaux arrivants depuis octobre 2020 à un petit déjeuner convivial, à la Grange aux Anneaux place de la mairie, le **samedi 25**

septembre à partir de 9h30, avec passe-sanitaire et sur réservation. Merci de vous inscrire **jusqu'au 15 septembre** en téléphonant à l'accueil de la mairie (01 64 91 92 93) ou par courriel à etatcivil.associations@boissy-ssy.fr. A bientôt avec plaisir !



FORUM SANTE EDITION 2021 - SAMEDI 09 OCTOBRE - 14H à 18H - Complexe du jeu de Paume

SAMEDI 09 OCTOBRE 2021
14H À 18H À BOISSY SS ST YON
AU GYMNASSE, RUE ALBERT BATTEUX

Bienvenue au 1er Forum Santé

ENFANTS
JEUNES
SENIORS

MALADIES
RARES

DONS
D'ORGANES

BOBOS

BIEN DORMIR
BIEN MANGER

ALZHEIMER

DENTS

AUDITION,
ADDICTIONS

1ERS
SECOURS

PRÉVENTION
CANCERS

SOINS

ACTIVITÉ
PHYSIQUE,
DEPISTAGE

Rencontres, échanges, dialogues, avec des professionnels de santé, des associations, stands de prévention, d'information, bibliothèque enfants, jeux, conférences, expositions, animations, partages ...



La Municipalité organise son 1^{er} Forum Santé le samedi 9 octobre après-midi au gymnase de Boissy, sous réserve des conditions sanitaires, et avec passe-sanitaire. Vous pourrez retrouver (à confirmer):

- Nombreux stands interactifs et de prévention (CPAM, Bibliothèque sonore, Ligue contre le cancer, AFM Téléthon, France Adot-don d'organes, France Alzheimer Essonne, CRCDC-prévention cancers, IFSI et IFSA-écoles d'infirmières de BD, CLIC d'Etampes, Fondation JDB (promotion de l'activité physique), CSA-PA (addictions), planning familial, audition 91 ...

- Démonstrations de gestes aux 1ers secours (FFSS91), exercices de prévention (Kinés de Boissy)

- Conférences : le sommeil (Dr R. Saada), le don d'organes (Mme V. Hirsch-France Adot)

- Coin bibliothèque pour enfants

- Expositions (contraception, audition)

Le programme complet sera inséré dans le Boissy Info d'octobre, et prochainement sur le site de Boissy <https://www.boissy-ssy.fr/> et la page Facebook de la ville <https://www.facebook.com/mairiebssy>

ATELIERS MANUELS INTERGÉNÉRATIONNELS

Afin d'organiser ces ateliers, la commission 4S recherche : Machines à coudre, matériel de couture, broderie, tricot, papeterie, et travaux manuels divers, en bon état. **MERCI !**

Prochain atelier tricot : mardi 14 septembre de 14h à 16h à la Grange aux anneaux sur réservation et avec passe-sanitaire.

Renseignements et réservation : 01 64 91 92 93 ou claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr.



CAF - RENTRÉE SCOLAIRE



L'allocation de rentrée scolaire (ARS) aide les familles (sous conditions de ressources) à financer la rentrée. Si vos enfants ont entre 6 et 15 ans (nés entre le 16/09/2003 et le 31/12/2015), cette ARS est versée automatiquement (si vous êtes allocataire). Entre 16 et 18 ans, vous devez déclarer que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2021 dans la rubrique « Mon Compte » sur caf.fr.

Besoin d'aide ? Vous pouvez contacter la MSAP au 01 64 95 79 40.

LA SEMAINE BLEUE / OPÉRATION UNE CARTE-UN SOURIRE

La semaine bleue est la semaine nationale des personnes âgées, elle aura lieu du 4 au 10 octobre 21.

En attendant, chacun est invité à envoyer une carte à une personne âgée isolée. Vous éditez cette carte gratuitement sur le site de l'opération, et celle-ci sera envoyée partout en France par les organisateurs : <https://semaine-bleue.org/Operation-1-Carte-1-Sourire-5681>.

Bien sûr, vous pouvez aussi envoyer une « vraie carte postale » à la personne de votre choix !



pass COVID-19
sanitaire

POINT SUR LES VACCINS ET L'APPLICATION DU PASS SANITAIRE :

Depuis le 9 juin et jusqu'au 15 novembre 2021, un passe sanitaire a été mis en place progressivement par le gouvernement. Depuis le 21 juillet, il est nécessaire pour accéder aux lieux de loisirs et de culture. À partir du 9 août 2021, il devient obligatoire dans les cafés, bars, restaurants, centres commerciaux, maisons de retraite et transports de longue distance. Le passe

sanitaire consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve de non contamination au Covid, et notamment un test PCR négatif de moins de 72h (48h pour les antigéniques) ou l'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :

- 1 semaine pour les activités en France après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson) ;
- 1 semaine pour les activités en France après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid-19 (1 seule injection).

L'accès à la Mairie ou aux services municipaux ne nécessite pas de Pass Sanitaire. Mais, nous sommes contraints de l'exiger pour accéder à l'ensemble des animations et événements municipaux et/ou Intercommunaux. Ce sera notamment le cas pour le Forum des Associations, et le « Bonheur Local » du 04 septembre prochain.

Nous ne pouvons que vous conseiller de vous faire vacciner contre la Covid 19 si ce n'est déjà fait, RV en centre de vaccination : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/essonne>, ou renseignements auprès de votre médecin traitant.

Pour le centre d'Arpajon vous pouvez aussi téléphoner au : 01 69 26 15 05 et taper 1. Prenez soin de vous et des autres.



AGENDA SEPTEMBRE 2021 * - INFOS PRATIQUES

Samedi 04 Septembre

Forum des Associations

10h00 Complexe du jeu de Paume (gymnase)

Samedi 04 Septembre

Au Bonheur Local

10h00 Complexe du jeu de Paume (gymnase)

Dimanche 19 Septembre

Troc Livres

10h00 à 12h00 devant la bibliothèque

Vendredi 24 Septembre

Boissy Fête ses voisins

Dans tout le village

Samedi 25 Septembre

Accueil des nouveaux arrivants

9h-12h en Mairie (inscriptions à partir du 1er septembre)

Samedi 09 Octobre

Forum Santé

14h-18h au complexe du Jeu de paume

Taxe Foncière et TEOM !

Vous avez dû noter une hausse de votre Taxe Foncière 2021.

Or, l'augmentation de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères y est significative.

Cette dernière relève de la compétence du SIREDOM qui en fixe le taux (voir le détail sur votre avis d'imposition). Elle en perçoit ainsi l'intégralité des recettes et non la commune.

*Sous réserve des contraintes sanitaires



Rentrée scolaire 2021/2022 :

Pour les enfants, selon les informations données dans la presse, nous serons en **niveau 2 (jaune) du protocole (voir ci-dessous): le masque est donc obligatoire pour les enfants à l'intérieur**. Merci donc de prévoir 2 masques par jour pour eux (et une pochette pour les ranger).

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire			
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains			
	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• Écoles : fermeture de la classe dès le 1 ^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance			

RECENSEMENT MILITAIRE / CITOYEN

Les jeunes nés en **2005** doivent se présenter en mairie, à la date de leur anniversaire, afin d'effectuer les formalités de recensement, munis du livret de famille, de leur carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 05 SEPTEMBRE ST GERMAIN LES ARPAJON	DE L'ORGE	☎ 01 60 83 35 75
DIMANCHE 12 SEPTEMBRE ARPAJON	GERVAIS-CAQUANT	☎ 01 69 26 91 52
DIMANCHE 19 SEPTEMBRE ARPAJON	GUILLEMAN	☎ 01 64 90 01 46
DIMANCHE 27 JUIN FORGES LES BAINS	DES THERMES	☎ 01 64 91 11 24

*Sous réserve de modifications de dernière minute

MAISON MEDICALE DE GARDE

Contactez le centre de régulation **01 64 46 91 91** - samedis de 14h à 20h / dimanches et jours fériés de 8h à 20h



Le Boissy Infos est conçu et réalisé par la cellule communication, les services municipaux et les associations buxéennes.

Imprimé par ID'Imprim - Directeur de la publication : Raoul Saada / Dépôt légal : septembre 2021

Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon - Hôtel de Ville Place du Général De Gaulle - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon - Tél. 01.64.91.92.93

<http://www.boissy-ssy.fr/>

